



septembre 2022 En ce début d'année scolaire...

FNEC FP
FO

Savez-vous que vous pourriez avoir le droit à...

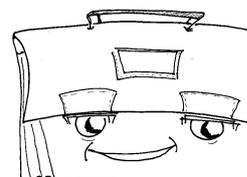
Contactez le
SNUDI FO 95 :
07-69-17-19-54



Aides à la rentrée scolaire et aux études :

• **Aide à la rentrée scolaire :**

Pour le personnel ne bénéficiant pas l'allocation de rentrée scolaire de la CAF (collège 150 € / lycée 200 € / étudiants 400 €) Dossier à constituer sur ariane.ac-versailles.fr (onglet: étude des enfants-famille/rentrée scolaire) **Date limite d'envoi le 31 décembre 2022**



• **Allocation spéciale pour enfant atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap poursuivant des études, en apprentissage ou effectuant un stage de formation professionnelle au de-là de 20ans et jusqu'à 27 ans:**

Cette allocation, non cumulable avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH) n'est pas soumise à conditions de ressources : **126,68 € par mois** ariane.ac-versailles.fr (onglet parents...) **Dossier à compléter rapidement (cf allocation payée dans la limite des crédits disponibles/tampon d'arrivée dans les services)**

• **Allocation de soutien aux études supérieures des orphelins : Aide soumise au barème famille**

Pour le parent d'étudiants orphelins et les orphelins majeurs fiscalement à charge de moins de 26 ans au 31 août de l'année scolaire. Cumulable avec rentrée scolaire : **900 € / étudiant orphelin/an** ariane.ac-versailles.fr (onglet: famille parent étudiant orphelin.)

Aides au logement :

• **Prestation d'installation (AIP)** : Aide non remboursable destinée à la prise en charge des dépenses au titre du premier mois de loyer, dépôt de garantie, frais d'agence et des frais de déménagement Conditions de ressources.

AIP-ville : pour les agents exerçant la majeure partie de leur fonction dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou zone ALUR : **jusqu'à 1500 €**. Dossier sur : www.aip-fonctionpublique.fr

AIP : pour les agents affectés dans les autres secteurs : **jusqu'à 700 €**. Dossier sur : www.aip-fonctionpublique.fr

Date limite d'envoi : dans les 12 mois entre la signature du bail et le dépôt de demande.

24 mois max entre date d'affectation et dépôt de demande

AIP - CIV rénové : Pour les agents affectés pour la première fois en REP, REP+, ou zones urbaines sensibles exposés à des frais d'équipement / d'installation, non éligibles à l'AIP et à l'AIP-Ville : **650€**

Dossier sur : ariane.ac-versailles.fr (onglet logement installation) Plafond de ressources.

• **Indemnités de frais de changement de résidence : (IFCR)**

Après 5 ans (ou 3 ans sous conditions) à un même poste et suite à une demande de mutation de l'agent dans une nouvelle commune, possibilité de prise en charge d'une partie des frais de déménagement et de transport du fonctionnaire et de sa famille par l'état.

Le montant varie en fonction de la distance et du nombre de personnes composant la famille. Plafond de ressources sauf si couple d'agents publics. Dossier à constituer sur : ariane.ac-versailles.fr (onglet : gestion des personnels + gestion administrative des personnels --> frais de changement de résidence)

• **Aide à l'installation** : (=déménagement/équipement à l'entrée d'un logement locatif en île de France)

300€ si originaire d'IDF/ **400€** si arrivée d'une région hors d'IDF

• **Pour les personnels cherchant un logement** : Dossier sur : ariane.ac-versailles.fr (onglet logement installation / guide logement2022/2023) Pensez à demander l'aide des assistantes sociales pour appuyer votre demande au 01 79 81 21 29/ 30 ou par mail pour être contacté si vous ne parvenez pas à les joindre : ce.ia95asp@ac-versailles.fr

Aide à la famille :

● **Chèque emploi service universel garde d'enfants : (= CESU)**

Dossier à constituer sur : [://www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr) ou srias.ile-de-france.gouv.fr (onglet petite enfance)

● **Places réservées en crèches :**

Dossier à constituer sur : [://www.fonction-publique.gouv.fr/famille](http://www.fonction-publique.gouv.fr/famille) ou srias.ile-de-france.gouv.fr (onglet petite enfance)

Aides aux loisirs:

● **Aides aux activités culturelles et sportives pour les enfants de 3 à 15 ans :** 50% du montant de l'inscription dans la limite de 300€/enfant. **Plafond de ressources.** ariane.ac-versailles.fr loisirs vacances/ aides activités culturelles et sportives...)

Date limite d'envoi le 3 février 2023.

● **PASS éducation:** Ce PASS donne un accès gratuit à tous les musées nationaux

Constituer sa carte sur : <https://www.e-pass.education/connexion?back=my-account>

Forfait mobilité durable :

200€/an pour des déplacements entre le lieu de travail et de résidence en vélo ou covoiturage 100 jours dans l'année

Date limite d'envoi le 31 décembre 2022 ariane.ac-versailles.fr Taper "demande forfait mobilité durable" dans rechercher

Pour de nombreuses prestations, aller sur le site ariane.ac-versailles.fr / entrer votre identifiant + NUMEN/onglet gestion des personnels en haut à droite / informations générales en milieu de page/ 3° point = action sociale puis sélectionner l'item.

Offres SRIAS :

Carte fun loisirs 4 you: permet l'accès à de la billetterie de loisirs à prix réduit (parcs d'attraction, zoos, vacances, voyages, cinémas...).

Pour commander la carte : <https://www.funloisirs4you.com/>



Place des arts : adhésion 30€ pour 12 mois (indiquer son ministère d'appartenance)
7 films/mois, e-books, billetterie...

<https://laplacedesarts.fr>



Ateliers slam gratuits : Ces ateliers, totalement gratuits sur inscription, se déroulent les mardis de 19 h à 22 h au théâtre "Le vent se lève » 181 avenue Jean Jaurès Paris 19 - Métro Ourcq.

- 27 septembre : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/srias-idf-atelier-slam-mardi-27-septembre-2022-sur>

- 4 octobre : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/srias-idf-atelier-slam-mardi-4-octobre-2022-sur-si>

- 8 novembre : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/srias-idf-atelier-slam-mardi-8-novembre-2022-sur-s>

Carte CEZAM : pour obtenir des réductions sur certains loisirs chez plus de 15 000 partenaires (cinémas, parcs d'attractions, sports et loisirs, relai billetterie...) : 18€ + 3,90€/carte supplémentaire/carte physique. 15€/carte dématérialisée. Valable 1 an (janvier à décembre) partout en France. srias.ile-de-france.gouv.fr (onglet loisirs)

Plus Fort avec FO!



Sport avec Neones Live : (= 50 cours de sport en live et en replay animés par des coachs diplômés d'état, possibilité de discuter avec les coachs dans l'after. Cours de sport santé en ligne (5€TTC/mois) srias.ile-de-france.gouv.fr (onglet loisirs)